

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_016

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 29 janvier 2021

LE 4 février 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	70
Votants	74
Pouvoirs	4

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

TRAVAUX DE RÉFECTION DES ESPACES DE STATIONNEMENTS DE LA MAISON DE L'ENFANCE À BOULAZAC

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme AUBISSE MICHAUD, Mme TOULAT, M. CHANTEGREIL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. REYNET, M. MALLET, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. BIDAUD, M. PARVAUD, Mme SARLANDE, Mme LANDON, M. VADILLO

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. MOTARD donne pouvoir à M. CHAPOUL
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET

TRAVAUX DE RÉFECTION DES ESPACES DE STATIONNEMENTS DE BOULAZAC

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la maison de l'enfance, située sur l'Espace Lucien Dutard accueille un ALSH et une crèche de 67 places.

Que contiguë aux structures du Grand Périgueux, la commune de Boulazac a décidé de la construction d'une nouvelle école dont la mise en service est attendue pour septembre 2021.

Que dans ce cadre, la commune procède également à une requalification des voiries situées à proximité de ces équipements majeurs, afin de procéder à la pacification des abords, créer des modes de cheminements doux et permettre la circulation des véhicules dans une zone accueillant également de nombreux logements et des équipements sportifs.

Qu'à ce jour, les espaces de stationnements existants permettaient le fonctionnement de la crèche et de l'ALSH dans de bonnes conditions.

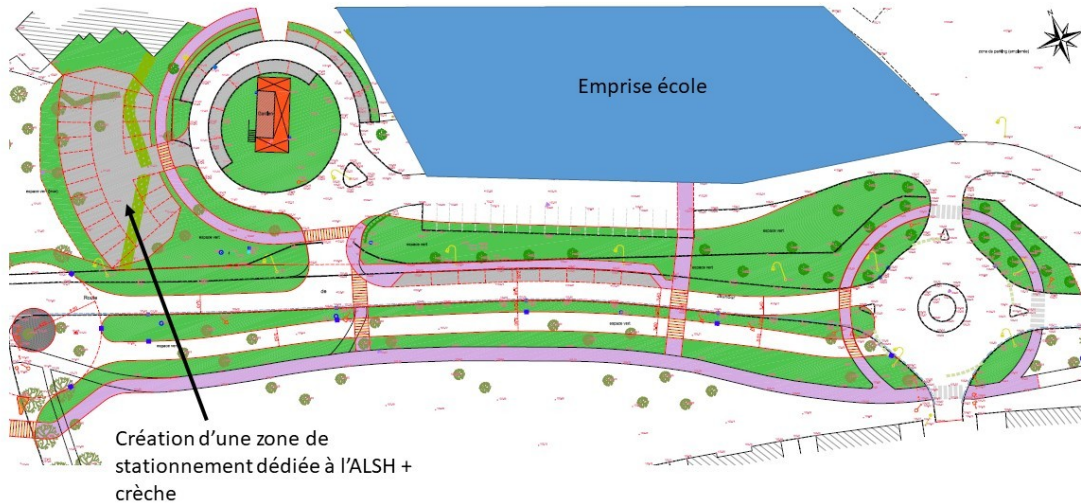
Considérant qu'avec l'arrivée de l'école qui accueille 14 classes, ces espaces vont devoir être partagés avec les nouveaux usagers.

Etat



existant

Qu'aussi, afin de permettre un fonctionnement optimal des deux équipements, il est proposé de profiter des travaux de voirie de la commune pour créer une zone de stationnement dédié à la crèche et à l'ALSH.



projeté

Que ce parking, d'une vingtaine de place sera accompagné d'une végétalisation et de la création de voies de cheminements doux permettant de desservir l'équipement.

Qu'il est proposé que ces travaux soient réalisés dans le cadre des aménagements réalisés par la commune et que le Grand Périgueux amène sa contribution par le versement d'un fond de concours, dont le montant est estimé à 70 000 € HT.

Que la commune transmettra un titre de recette à l'attention du Grand Périgueux, accompagné des pièces justificatives.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :



- valide la réalisation d'un aménagement dédié à la crèche et à l'ALSH de Boulazac.
- valide la participation du Grand Périgueux à l'opération communale à hauteur de 70 000 € HT versé par fond de concours
- autorise le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 26/02/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 26/02/2021	Périgueux, le 26/02/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU